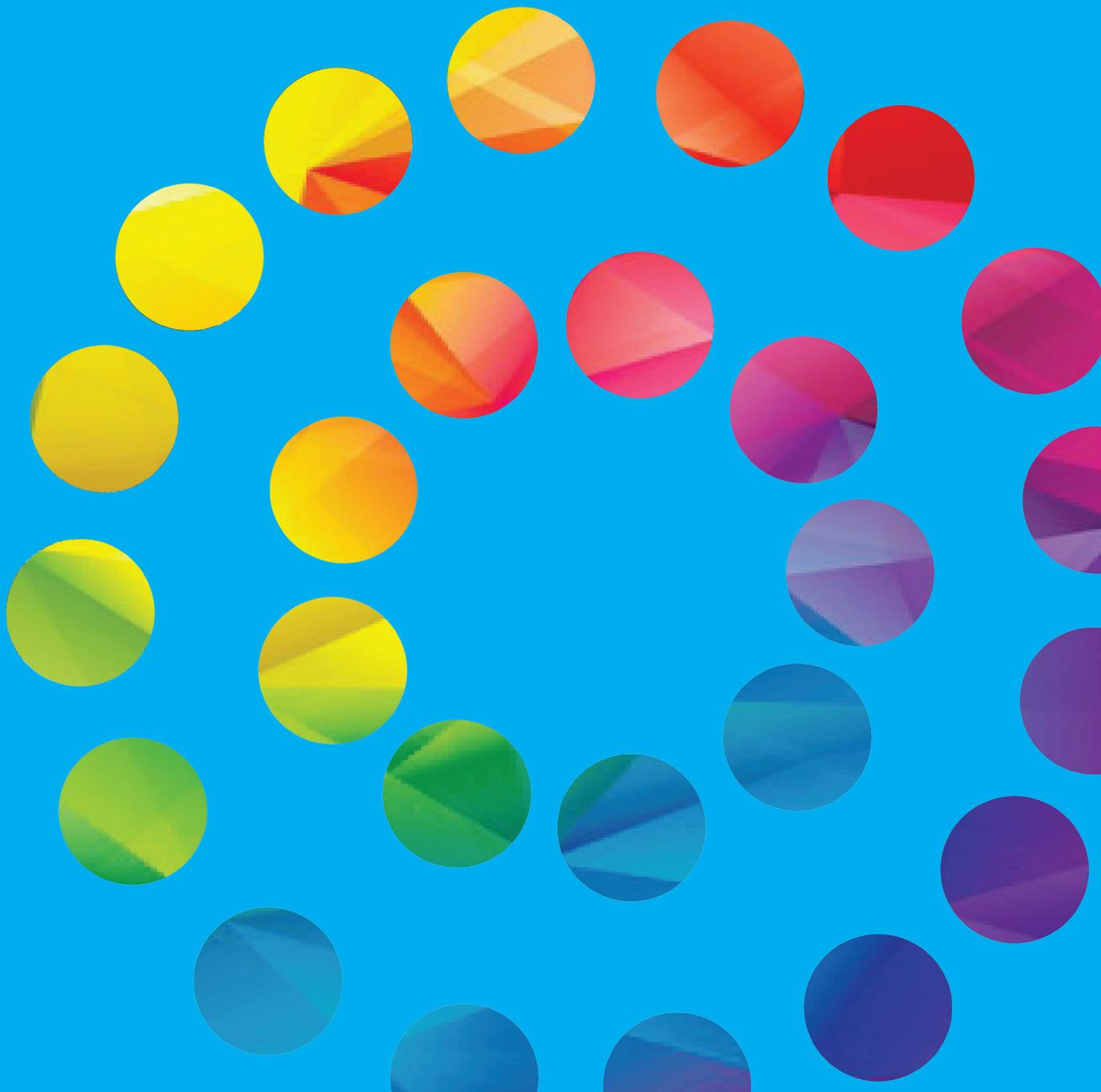


# DÉCLARATION DE COTONOU

**Forum Régional sur la Santé Communautaire  
dans le cadre des Soins de Santé Primaires**

Cotonou, Bénin

12-15 Novembre 2019



## DÉCLARATION DE COTONOU

**NOUS**, Ministres et représentants des Etats et des gouvernements, de la société civile, des agences partenaires au développement, des organisations internationales dont les agences des Nations Unies, participant au Forum Régional sur la santé Communautaire dans le cadre des SSP, tenu du 12 au 15 novembre 2019 à Cotonou au Bénin ;

**RÉAFFIRMONS** notre adhésion à la vision portée par la Déclaration d'Astana, relative notamment à «*la responsabilité des gouvernements et des sociétés civiles à fixer des priorités, promouvoir et protéger la santé et le bien-être de leurs populations; des soins de santé primaires et des services de santé de grande qualité, sûrs, complets, intégrés, accessibles, disponibles et abordables pour tous et partout; des environnements stimulants et propices à la santé dans lesquels les individus et les communautés sont dotés des moyens de conserver et d'améliorer leur santé et leur bien-être et y participent activement; des partenaires et des parties prenantes unis et cohérents pour apporter un soutien efficace aux politiques, aux stratégies et aux plans sanitaires nationaux.*» ;

**RÉITERONS** les engagements pris de manière collective par nous pour la réalisation des droits fondamentaux et l'amélioration de la santé et du bien-être de nos populations, notamment en lien entre autres avec *la Déclaration d'Alma Ata (1978), la Déclaration d'Hararé (1987), l'initiative de Bamako (1987), l'engagement d'Abuja sur le financement de la santé (2001), la déclaration de Ouagadougou (2008), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et l'adolescent du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (2016-2030), le Plan d'Action de Maputo 2016-2030, la Déclaration d'Addis Abeba sur la vaccination (2017), le programme de Développement Durable à l'horizon 2030, la résolution sur les agents de santé communautaire adoptée à l'Assemblée Générale des Nations Unies en mai 2019 et la déclaration politique sur la Couverture Santé Universelle en septembre 2019;*

**NOUS FÉLICITONS** des progrès notables réalisés dans nombre de pays de notre région en faveur de l'institutionnalisation de la santé communautaire comme composante motrice des soins de santé primaires, notamment à travers le développement de politiques et de stratégies de santé communautaire, l'allocation adéquate et efficiente de ressources domestiques, la définition-harmonisation du profil des agents de santé communautaires et l'intégration des informations et données du niveau communautaire dans les systèmes nationaux d'information sanitaire ;

**CONSTATONS AVEC SATISFACTION** l'engagement de plus en plus croissant des partenaires au développement et des donateurs à soutenir l'institutionnalisation de la santé communautaire comme une composante clé pour la revitalisation des soins de santé primaires dans la perspective de la couverture santé universelle en lien avec les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 ;

### **EXPRIMONS NOTRE PRÉOCCUPATION DEVANT**

Les crises humanitaires à répétition, y compris les épidémies récurrentes; dans un contexte régional marqué par des défis multiples en rapport avec une démographie galopante, les changements climatiques, la pauvreté aggravée par l'absence de services sociaux de base, les migrations, les trafics de tout ordre, les inégalités liées au genre, le mariage des enfants et les conflits et catastrophes.

La lenteur et l'insuffisance des progrès accomplis en faveur de la santé et du bien-être des populations en rapport avec les engagements pris pour l'accélération des soins de santé primaires.

La persistance des insuffisances et goulots d'étranglement en rapport avec le faible leadership et la gouvernance, le financement inadéquat, la non-valorisation des ressources humaines pour la santé, la coopération inadéquate avec les autres secteurs non sanitaires et le non-alignement des partenaires ;

## DÉCLARATION DE COTONOU

### INVITONS INSTAMMENT LES ÉTATS À

1. Actualiser leurs politiques, stratégies et plans nationaux dans le cadre de la revitalisation des soins de santé primaires, en prenant en compte le contexte et en accordant une attention particulière à sa composante communautaire, conformément aux fondements et orientations stratégiques et programmatiques de la Déclaration d'Astana dans le cadre du programme de Développement Durable à l'horizon 2030
2. Mettre en place des outils et mécanismes de responsabilisation et de redevabilité nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des engagements pris en faveur de la santé et du bien-être des populations
3. Intensifier leurs efforts pour un financement adéquat et durable de la santé, principalement à travers les ressources domestiques, en rapport avec les engagements d'Abuja d'allouer au moins 15% des budgets nationaux à la santé et la Déclaration politique de haut niveau des Nations-Unies de 2019 sur la couverture santé universelle. Laquelle Déclaration intègre la recommandation du rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé et ses partenaires selon laquelle les pays doivent consacrer au moins 1% supplémentaire de leur PIB aux soins de santé primaires pour que les lacunes flagrantes de la couverture soient comblées et que les cibles fixées en 2015 dans le domaine de la santé soient atteintes, au niveau mondial.
4. Mettre en place les politiques appropriées et prendre les actions nécessaires pour le rééquilibrage des ressources allouées aux différents secteurs de la pyramide sanitaire afin d'assurer un financement adéquat des approches en faveur de la promotion, de la prévention, du curatif et de la protection axée sur la communauté. Ceci intègre un recentrage des politiques de financement de la santé sur l'équité et la réduction des disparités et inégalités.
5. Mettre en place des politiques et mécanismes appropriés pour assurer la production et la gestion rigoureuse des ressources humaines, intégrant les agents de santé communautaires, afin de lever les barrières relatives aux insuffisances liées à la disponibilité, la qualité, la répartition et la rétention.
6. Mettre en place des politiques, stratégies et plans nationaux à base factuelle promouvant l'intersectorialité et la multisectorialité pour la maximisation de la contribution, à l'atteinte de résultats pour la santé et la pérennisation, des autres secteurs non sanitaires tels l'éducation, l'administration territoriale, la protection, l'habitat et l'eau et l'assainissement.
7. Mettre en place des outils et mécanismes de gouvernance axés sur la transparence, la responsabilisation, la redevabilité mutuelle et la visibilité des performances et des résultats, reliant les communautés, la société civile, les prestataires, les autorités politico-administratives, les gouvernements et les partenaires au développement.
8. Renforcer la gouvernance et la redevabilité locales par la responsabilisation des collectivités locales dans la gestion des services sociaux de base y compris entre autres à travers le contrôle citoyen. Cela requiert l'autonomisation des communautés à travers les collectivités locales.
9. Engager le secteur privé, lucratif et non lucratif, comme un acteur clé à travers des partenariats innovants prenant en compte les principes directeurs des soins de santé primaires et les intérêts et attentes des acteurs du domaine.
10. Saisir l'engagement de la communauté internationale en faveur des Objectifs du Développement Durable et des soins de santé primaires comme une opportunité pour mobiliser les ressources domestiques et extérieures nécessaires pour la mise en œuvre de modèles de soins de santé à base communautaire qui intègrent la préparation et la réponse aux situations humanitaires, et le nexus réponse humanitaire-développement.

# DÉCLARATION DE COTONOU

## EXHORTONS LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT À

1. Aligner et harmoniser leurs objectifs et investissements sur les priorités nationales en rapport avec les soins de santé primaires à base communautaire y compris des cadres d'évaluation des performances et une mutualisation des ressources pour plus d'efficacité et d'efficience.
2. Apporter leur soutien aux programmes nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux sectoriels et multi-sectoriels qui intègrent le principe des «Trois Un» et prennent en compte les soins de santé primaires à base communautaire et les contributions des différents secteurs et partenaires.
3. Soutenir la mise en place de mécanismes pour l'intégration effective des engagements pris par le pays et les partenaires dans le cadre budgétaire et macroéconomique du gouvernement, l'alignement des procédures sur la planification, la budgétisation annuelle et l'état des versements fondés sur les dépenses et la mise en commun des ressources des partenaires.
4. Promouvoir comme composantes clés des programmes de santé en situation humanitaire des approches multisectorielles intégrées prenant en compte la dimension nexus réponse humanitaire-développement visant la durabilité et la résilience au niveau institutionnel, communautaire et individuel.

## PLAIDONS AFIN QUE

Les organisations de la société civile, les collectivités locales, les communautés, les familles et les citoyens soient soutenus par les gouvernements et les partenaires et militent activement à travers les différentes plateformes associatives, communautaires, politiques, confessionnelles et autres pour se positionner comme des acteurs du changement, notamment en rapport avec la gouvernance, la responsabilité redditionnelle et la promotion des soins de santé primaires.

**Cotonou, le 15 novembre 2019.**